



COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 mars 2020 - 18h00

MAIRIE de SAINT GERVAIS

Conseillers en exercice	Membres présents	Représenté	Votants
12	12	0	12

Présents : Didier DELPI, Marie-Trinité BECLE, Jean-Guy CHARBONNEL, Renée LEFRANC, Myriam ESTERMANN, Guy ROUDAUT, Frédéric USO, Sylvie COURJAUD, Sébastien DECORME, Marie-Laure LEANDRI, Patrick BURGHOFFER, François LECLERCQ

Président de séance : M. le Maire Didier DELPI.

Secrétaire désignée : Marie-Trinité BECLE

Début de Séance : 18h00

Points de l'ordre du jour modifiés :

3.2) les fonds de concours en objet concernent les budgets 2019 et 2020

5.3) l'entreprise ne pouvant pas intervenir rapidement, ce point sera à délibérer par le prochain Conseil Municipal (après les élections)

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 Décembre 2019

Quelques fautes sans remise en cause du texte

2.2) applicables – 3.1) divers~~es~~ – lesquelles – ~~du dû~~ – 3.4) Réaliser (~~sées~~) - 5.2) seront (~~sont~~)

Approbation du CR :

Le Conseil, après délibération, approuve le CR du Conseil du 17 décembre 2019

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2) Délibérations liées à l'intercommunalité

2-1) Instauration d'une servitude de passage et d'aménagement des pistes DFCI au profit du SIVU des massifs du Gard rhodanien

La DDTM demande à la Commune son avis pour une servitude de passage, pour le SIVU, afin qu'il puisse assurer l'entretien des équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) dont il a la charge. Des équipements de surveillance, ainsi que des pistes sont situés sur des parcelles communales.

Vote pour un avis favorable pour les servitudes de passage :

Le Conseil, après délibération, décide de donner un avis favorable à l'établissement de servitudes sur les pistes de DFCI M22, M23, M24, M25

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3) Délibérations liées au budget communal

3-1) Nouveau plan de financement pour la demande de subvention au titre « d'aide de l'état »

La préfecture demande une mise à jour du plan de financement du dossier de demande de subvention de la construction de la nouvelle école, afin de prendre en compte les derniers montants consolidés (attribution des derniers lots de travaux en décembre 2019, montant de la subvention sur laquelle la préfecture s'engage), et de répartir les dépenses sur 2020 et 2021. Cette répartition sur 2 ans permettra d'accorder une subvention étalée sur 2 années.

Vote pour l'approbation du plan de financement révisé :

Le Conseil, après délibération, décide d'approuver le plan de financement révisé, (associé au dossier de demande de subvention de l'Etat) pour la réalisation du groupe scolaire,

Le montant du projet est estimé à 1 983 097 € H.T. (2 375 134 € TTC)

Le plan de financement des dépenses HT s'établit comme suit :

Subvention obtenue du Département 2020:	221 864 €
Subvention sollicitée de l'Etat année 2020:	400 852 €
Subvention sollicitée de l'Etat année 2021:	399 148 €
Emprunt (pour les dépenses HT restantes) :	961 233 €

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

A noter :

En termes de gestion de trésorerie, l'ensemble du montant des dépenses sera avancé en 2020, et des prêts relais permettront de gérer les recettes et dépenses réelles de 2020 et 2021.

La TVA sera également payée dans le cadre d'un prêt relais et récupérée en 2020 et 2021 dans le cadre du FCTVA

Sur l'ensemble du projet TTC, les recettes hors emprunt (incluant le FCTVA et les fonds de concours de l'Agglo) s'élèvent à 60%, ce qui laisse un financement de 40% à financer par la commune.

Si l'on tient compte des avances déjà versées à la SPL30, le montant minimum à couvrir par l'emprunt serait de 713 000 €. Cependant, cela impliquerait que toutes les recettes soient affectées à l'opération nouvelle école. Le nouveau Conseil Municipal devra établir dans son budget, quelle part des sommes déjà versées il décide de couvrir par l'emprunt, en plus des 713 000 €. Cette somme dégagée permettra de couvrir les autres dépenses d'investissement.

3-2) Demandes de subventions au titre des fonds de concours 2019 et 2020 affectées aux travaux de l'école

Les fonds de concours accordés par l'Agglo du Gard rhodanien (environ 7000 € par an) peuvent être affectés au projet centre village et à la nouvelle école, notamment sur le volet mobilier du futur groupe scolaire. Il est proposé d'affecter les fonds de concours 2019 et 2020 au dossier.

Vote pour la demande des fonds de concours à l'Agglo :

Le Conseil, après délibération, décide de demander un fonds de concours de l'agglo pour l'achat du mobilier du futur groupe scolaire. Le coût total du mobilier s'élève à 49 321.70 €. Le montant fonds de concours demandé s'élève à 14 460 € (7 230 € par année)

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3-3) Demande de subvention des associations Communales pour l'année 2020

3 associations dont les activités continuent de fonctionner régulièrement, ont déposé leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2020. Le montant demandé est le montant habituellement accordé de 500 €.

Vote pour accorder les demandes de subventions :

Le Conseil, après délibération, décide d'attribuer une subvention de 500 € aux associations suivantes :

La Joie de Vivre

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Tennis Club

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Patrimoine

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 (Membre du bureau de l'association)

3-4) Prise en compte d'un recours aux tiers sur dossier d'urbanisme par la SMACL

Une personne de la commune a déposé un recours en référé au Tribunal Administratif contre un permis de construire accordé, Chemin des Malins, pour 2 habitations sur 1 parcelle. La SMACL assure la commune jusqu'à 2000 € par procédure. Il convient de valider la désignation de l'avocat qui représente la commune dans ce dossier.

Vote pour confirmer le choix de l'avocat :

Le Conseil, après délibération, confirme le choix de Maître JEHANNO pour représenter la Mairie au Tribunal Administratif

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

A noter : le jugement en référé a eu lieu le 27 février et le dossier n'a pas été considéré recevable par le juge des référés (les référés permettent de stopper la construction en attendant le jugement définitif). Le dossier de fond pourra être maintenant présenté au Tribunal Administratif.

L'intervention devant le juge des référés a été facturée à la commune à 1 100 € HT.

3-5) Demande de subvention de l'OCCE dans le cadre de l'école et le cinéma

L'Ecole sollicite la commune pour une subvention dans le cadre d'une sortie « Ecole et Cinéma », prévue le 27 mars au cinéma de Bagnols, en partage avec l'école de Verfeuil, afin de financer les frais de trajet en bus. Le montant du trajet est de 91.50 € pour St-Gervais

Vote pour accorder la subvention :

Le Conseil, après délibération, décide d'accorder une subvention de 91.50 € pour la sortie au cinéma, à l'OCCE.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3-6) Demande de subvention de l'OCCE dans le cadre des sorties de fin d'année

L'Ecole sollicite la commune pour une subvention dans le cadre des sorties de fin d'année, afin de financer les frais de trajet en bus. Les sorties sont prévues le jeudi 30 avril pour les élèves du CE 1 au CM2, au Pont du Gard, le coût du trajet en bus s'élevant à 415 € TTC ; et le jeudi 7 mai pour les élèves du CE 1 au CM 2 au musée de la romanité à Nîmes, le Coût du trajet en bus s'élevant à 425 € TTC

Vote pour accorder les subventions :

Le Conseil, après délibération, décide d'accorder, à l'OCCE, une subvention de 415 € pour la sortie au Pont du Gard, et une subvention de 425 € pour la sortie au musée de la Romanité à Nîmes.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3-7) Demandes d'aides dans le cadre du CCAS communal.

Le CCAS a accordé des aides à 2 personnes en difficultés sur la commune.

Une aide d'aide alimentaire de 250 € et de bois de 100 € dans le premier cas, et une aide de 200 € pour des leçons de conduite dans le second cas.

3-8) Prêt relais correspondant à la subvention de l'Etat

Un 1^{er} prêt relais a été signé avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 516 000 € suite à la délibération du Conseil du mois de décembre. Ce montant couvre la trésorerie des dépenses du 1^{er} trimestre 2020 du projet école, en attendant la recette correspondante, calculée sur la base de la subvention du Conseil Départemental et du FCTVA.

Concernant la subvention de l'Etat, une somme était initialement prévue dans le cadre du 1^{er} prêt relais, mais celle-ci n'a pas été prise en compte, dans l'attente d'une « lettre de confort » engageant la préfecture sur le montant de la subvention. En effet, la subvention ne sera officiellement accordée qu'en septembre 2020 (après les élections).

Cette lettre de confort a été établie courant février, et permet maintenant d'obtenir un prêt relais supplémentaire du montant engagé, soit 800 000 €. Ce montant permettra d'avancer la trésorerie nécessaire pour les dépenses du projet école au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

La Caisse d'Epargne a fait une offre pour ce 2^{ème} prêt relais. La Banque Postale n'a pas répondu à l'appel d'offre.

Vote pour le prêt relais :

Le Conseil, après délibération, décide d'autoriser le Maire à contracter un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 800 000 € sur 2 ans, au taux fixe de 0,4% (et frais de dossier de 0,15%), selon l'offre reçue.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

A noter : les dépenses du second semestre 2020 devront être financées par le prêt à long terme (prêt amortissable) sur 20 ou 25 ans, à contracter au cours du 2^{ème} trimestre.

4) Délibérations liées au fonctionnement communal

4-1) Motion de soutien à l'association « terre d'avenir » pour la forêt de Valbonne.

Suite à un alerte de l'Association « Terre d'Avenir », les membres du conseil municipal ont envoyé au préfet, un courrier, en janvier 2020, concernant les coupes de bois actuellement effectuées par l'ONF dans la forêt domaniale de Valbonne, qui ne respecte pas les préconisations du Ministère de l'agriculture (volumes de bois prélevés trop important, conversion des parcelles, cloisonnement des coupes...). Ces activités risquent d'entraîner des dégâts (érosion, formation de tuf, détérioration du cadre de vie des espèces menacées de la zone Natura 2000, prolifération de buissons propices à des départs d'incendie...), alors que l'Office National des Forêts s'était engagé à avoir une gestion exemplaire sur ce site, dans un document officiel validé par le Ministère de l'Agriculture.

Le dossier qui devait passer au tribunal en janvier 2020, passera finalement le 25 mars (reporté suite à la grève des avocats). Le Maire propose au Conseil de transcrire le contenu du courrier signé par les élus dans une délibération du Conseil.

Vote pour le soutien de l'action de l'association Terre d'Avenir concernant les coupes sur la forêt de Valbonne :

Le Conseil, après délibération, décide de soutenir l'action de l'association « Terre d'Avenir », de demander à l'ONF de respecter ses engagements validés, et de demander au Préfet son appui pour

mettre fin à l'exploitation dans son mode de gestion actuelle, qui est dommageable à cette forêt exceptionnelle.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

A noter, les coupes ont été arrêtées dans l'attente du traitement du dossier au tribunal.

4-2) Affectation des noms aux voiries, parking, square et à la nouvelle école

Avec la construction du groupe scolaire, de nouvelles rues sont créées. Des noms doivent être attribués, ainsi qu'au groupe scolaire, au parking et au square qui sera créé à proximité.

Vote pour attribuer les noms dans le cadre du projet Ecole :

Le Conseil, après délibération, décide d'attribuer les noms suivants :

- Groupe scolaire : « Ecole Frédéric Mistral »
- Rue devant le groupe scolaire : « Rue Frédéric Mistral »
- Rue derrière le groupe scolaire : « Rue Buissonnière »
- Parking devant le groupe scolaire : « Parking des Espais »
- Square créé à l'entrée du Groupe Scolaire : « Square Marc Lefranc – Maire de 2008 à 2012 »

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

4-3) Cession à titre gracieux de l'emprise foncière due à l'élargissement du Chemin du Mijoulan parcelle A883

4-4) Cession à titre gracieux de l'emprise foncière due à l'élargissement du Chemin du Mijoulan parcelle A343

Pour l'élargissement du Chemin du Mijoulan, des portions de parcelles avaient été cédées gratuitement par les propriétaires concernés. Ces cessions ont été mentionnées dans des courriers des propriétaires des parcelles concernées. Les documents permettant de séparer la partie cédée de la parcelle principale ont été finalisés. La réception par la commune des portions de parcelles cédées doit être officialisée par une délibération.

Vote pour accepter la cession gratuite de 101 m² de la parcelle A883 :

Le Conseil, après délibération, décide d'accepter la cession gratuite, par son propriétaire, de la parcelle A 1000, issue de la parcelle A883, d'une superficie de 101 m².

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Vote pour accepter la cession gratuite de 121 m² de la parcelle A343 :

Le Conseil, après délibération, décide d'accepter la cession gratuite, par son propriétaire, de la parcelle A 1998, issue de la parcelle A343, d'une superficie de 121 m².

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

5) Projets et Travaux

5-1) Présentation du bilan annuel de la SPL30 pour le projet « groupe scolaire »

La SPL30 a été mandatée par la Commune pour mener à bien le projet de la nouvelle école, ainsi que le projet connexe concernant le pluvial dans la rue des Espais. A ce titre, elle présente chaque année au Conseil Municipal, la liste des marchés qu'elle a passés pour le compte de la commune.

Pour le projet école :

<i>Marché de</i>	<i>attribué en</i>	<i>Pour un montant de</i>	<i>A</i>
Maitrise d'œuvre (architecte)	mars 2019	149 175,00 € HT	OSTROWSKI DEMUYTER ARCHITECTES (ODA)
Contrôle Technique	Novembre 2018	11 780,00 € HT	DEKRA
Coordinateur SPS	Novembre 2018	4 536,00 € HT	DEKRA
Etude géotechnique G1	Novembre 2018	1 500,00 € HT	EGSA
Travaux - lot 1 : gros œuvre - fondations - Passerelle	Octobre 2019	324 000,00 € HT	SOMECH
Travaux - lot 2 : charpente - Couverture - Etanchéité	Octobre 2019	100 000,00 € HT	VR CONSTRUCTION BOIS
Travaux - lot 3 : menuiseries extérieures	Octobre 2019	99 846,00 € HT	MENUISERIE SUTTER
Travaux - Lot 5 : Doublages - cloisons – plafonds- Traitement acoustique	Octobre 2019	92 000,00 € HT	SOLELEC
Travaux - Lot 6 : Menuiseries intérieures	Octobre 2019	38 293,00 € HT	MENUISERIE FERNANDEZ
Travaux - Lot 7 : Revêtement de sols / faïences	Octobre 2019	73 371,50 € HT	LAM – LES RESINEURS
Travaux - Lot 8 : Peinture	Octobre 2019	15 767,13 € HT	SB PEINTURE
Travaux - Lot 9 : Plomberie / CVC	Octobre 2019	200 858,84 € HT	THERMIQUE DU MIDI
Travaux - Lot 10 : Electricité CFO / CFA	Octobre 2019	72 807,24 € HT	E. DOROCQ
Travaux - Lot 11 : cloisons et portes isothermes - équipement de cuisine	Octobre 2019	43 804,45 € HT	PERTUIS FROID
Travaux - Lot 12 : Mobilier et équipement scolaire	Octobre 2019	41 101,42 € HT	DPC
Travaux - Lot 14 : VRD - Espaces verts - Aménagements Extérieurs	Octobre 2019	291 214,14€ HT	BRAJA VESIGNE
Assurances DO/CNR	Décembre 2019	19 757,35 € HT	GRAS SAVOYE
Assurance TRC	Décembre 2019	3 150,70 € HT	GRAS SAVOYE
Constat d'affichage permis de construire	Septembre 2019	479,28 € HT	SCP NICOLAS TARDY

La rémunération de la SPL30 (mandataire) est de 59 850 € HT

Les lots de travaux 4 (Métallerie – Serrurerie), 13 (Enduits de Façade) et 15 (Pierre de parement) ont été soumis à un nouvel appel d'offre, avec fin des négociations en janvier 2020.

Le rapport rappelle que le chantier a été ouvert le 23 Octobre 2019.

La situation financière du budget du projet (SPL30) fait apparaître à fin 2019, un solde positif de 21 157,86 € (les avances versées par la commune ont été suffisantes pour payer les dépenses)

5-2) Présentation du bilan annuel de la SPL30 pour le projet « aménagement réseau pluvial »

Pour le projet Puvial :

Marché de	attribué en	Pour un montant de	A
Maîtrise d'œuvre	juin 2018	38 061,50 € HT	Groupement MEDIAE / ISL
Détection et Georéférencement	Mars 2019	3 700,00 € HT	ECR ENVIRONNEMENT
Diagnostic Amiante	Juillet 2019	1 320,00 € HT	AC ENVIRONNEMENT

La rémunération de la SPL30 (mandataire) est de 31 950 € HT

Le rapport rappelle :

« Il conviendra d'obtenir début 2020 les informations suivantes (indispensables pour la poursuite des opérations) :

- *Position de la l'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'exercice de cette compétence ou non, (pluvial urbain)*
- *Caractérisation des travaux envisagés rentrant dans la définition de « pluvial urbain » »*

En cas de transfert de la compétence et la caractérisation des travaux en pluvial urbain, les conditions du transfert devront être définies, au regard notamment :

- *De la convention de mandat*
- *Des marchés signés*
- *De la procédure d'autorisation loi sur l'eau.*

La situation financière du budget du projet (SPL30) fait apparaître à fin 2019, un solde positif de 48 513,30 € (les avances versées par la commune ont été suffisantes pour payer les dépenses)

5-3) Choix du prestataire pour la signalisation horizontale sur les voiries communales.

Point Reporté

5-4) Choix du prestataire pour les schémas directeurs AEP et EU

Suite à l'appel d'offre lancé pour la constitution des schémas directeurs d'assainissement et de l'eau potable, 3 bureaux d'étude ont déposé une offre. Suite à l'analyse des offres, le service du Département, assistant à la maîtrise d'ouvrage, retient le cabinet CEREG, pour un montant HT de 77 316.50 €.

Vote du choix du prestataire :

Le Conseil, après délibération, confirme le choix du cabinet CEREG pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable pour un montant de 77 316.50 € HT.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

A noter, bien que la compétence de l'eau et de l'assainissement soit désormais sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération, la Commune peut travailler pour le compte de l'Agglo, dans le cadre de la convention signée avec l'Agglomération en décembre 2019.

De même, le transfert de la compétence à l'Agglo n'annule pas les subventions accordées, qui sont transférées à l'Agglo sans nécessité de refaire une demande.

5-5) Engagement appel d'offre pour l'extraction des résineux en vue d'une amélioration de la protection incendie

Dans le cadre de la protection contre l'incendie, il a été prévu de confier le débroussaillage des zones communales envahies par les résineux, à une entreprise qui réalise le débroussaillage en échange du bois récupéré.

Ces travaux n'engagent aucun frais pour la commune, l'entreprise récupère le bois pour le transformer en plaquettes ou autres.

La coopérative forestière « la forêt privée lozérienne et gardoise » est intéressée par le projet.

Une attribution des lots de bois est nécessaire pour permettre l'opération.

Les lots concernés se situent au nord du quartier Puech Ste Marie, et en haut du chemin des Espais.

Le volume à extraire est estimé à 350 m³.

Le Conseil, après délibération :

- décide de confier à la coopérative forestière « la forêt privée lozérienne et gardoise » l'extraction des résineux des parcelles A882, B1060, et B1468 correspondant à une surface de 8 ha.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

6) Infos diverses

- Réunion du SIIG
 - Suite à la dissolution du SABRE et au départ de la comptable qui était mutualisée avec le SABRE (transférée à l'Agglo), le SIIG a décidé de l'embauche d'une comptable pour 4h par semaine
 - Les connexions par le public sur le site sont toujours en augmentation
 - Les cotisations du SIIG n'ont pas augmenté pendant toute la durée du mandat qui s'achève.

Fin de Séance : 18h56

